

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2025
Délibération n°106

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; ADISON Franck ; JEANE Virginie ; CHERFILS Jacqueline ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : VIESSANT Céline ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; VERNET Laurent

Procurations :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) PAYS DES ECRINS

La Convention Territoriale Globale mise en œuvre de 2021 à 2024 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Pays des Écrins vise à coordonner, consolider et développer, de manière partenariale, les actions en direction de l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

Cette convention est renouvelée pour la période 2025-2028, avec l'ajout des thématiques santé et logement.

La Communauté de Communes du Pays des Écrins, la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes Alpes, le Conseil Départemental des Hautes Alpes et les communes du Pays des Écrins ont sont signataires.

Cette signature n'engage pas les communes à mettre en œuvre des moyens financiers, humains ou logistiques mais leur permet de s'approprier le diagnostic territorial réalisé et les actions menées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à procéder à la signature de la convention territoriale globale du territoire Pays des Écrins 2025-2028.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

